



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question orale n° 1518

Texte de la question

M. Dominique Baert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que la circonscription de police du commissariat central de Roubaix connaît une impérieuse nécessité de voir renforcés ses effectifs de police. De 1993 à 1995, les effectifs policiers titulaires totaux de la circonscription ont été amputés de 37 unités (soit 9 % des effectifs !) ; face aux départs en retraite et aux mutations, le chiffre atteint a été stabilisé à son niveau d'alors, tandis que le Gouvernement a déployé de 1998 à 2000 près de 120 adjoints de sécurité. Néanmoins, aujourd'hui trois problèmes majeurs se posent, et impliquent, a fortiori dans le contexte national que nous connaissons, l'urgence d'une réponse adaptée. En premier lieu, sur les 8 premiers mois de 2001, la circonscription a perdu plus de 20 adjoints de sécurité (démission, mutation, ...) qui manquent dramatiquement sur le terrain. Or, il semble que 60 adjoints de sécurité auraient été pressentis mais ne pourraient être nommés car il n'y aurait pas de place disponible dans les écoles de formation. Aussi, il lui demande si le Gouvernement peut au plus vite prendre les dispositions pour que l'effectif de Roubaix des adjoints de sécurité soit reconstitué, voire accru. En second lieu, il est indispensable que les effectifs titulaires réaugmentent parallèlement. Il souhaite connaître les prévisions du Gouvernement pour les prochains mois. Enfin, cela paraît d'autant plus nécessaire que le déploiement de la police de proximité porte ses fruits ; mais il n'y aura pas de proximité sans présence effective. Il lui demande donc si les nouveaux bureaux de police (qui devront se renforcer impérativement d'une nouvelle unité Epeule-Montesquieu) auront bientôt les équipements et les équipements et les moyens humains qui leur permettront d'exercer leur mission.

Texte de la réponse

EFFECTIFS DU COMMISSARIAT DE POLICE DE ROUBAIX

M. le président. M. Dominique Baert a présenté une question, n° 1518, ainsi rédigée :

« M. Dominique Baert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que la circonscription de police du commissariat central de Roubaix connaît une impérieuse nécessité de voir renforcés ses effectifs de police. De 1993 à 1995, les effectifs policiers titulaires totaux de la circonscription ont été amputés de 37 unités (soit 9 % des effectifs !) ; face aux départs en retraite et aux mutations, le chiffre atteint a été stabilisé à son niveau d'alors, tandis que le Gouvernement a déployé de 1998 à 2000 près de 120 adjoints de sécurité. Néanmoins, aujourd'hui, trois problèmes majeurs se posent, et impliquent, a fortiori dans le contexte national que nous connaissons, l'urgence d'une réponse adaptée. En premier lieu, sur les 8 premiers mois de 2001, la circonscription a perdu plus de 20 adjoints de sécurité (démission, mutation...) qui manquent dramatiquement sur le terrain. Or, il semble que 60 adjoints de sécurité auraient été pressentis mais ne pourraient être nommés car il n'y aurait pas de place disponible dans les écoles de formation. Aussi, il lui demande si le Gouvernement peut au plus vite prendre les

dispositions pour que l'effectif de Roubaix des adjoints de sécurité soit reconstitué, voire accru. En second lieu, il est indispensable que les effectifs titulaires augmentent parallèlement. Il souhaite connaître les prévisions du Gouvernement pour les prochains mois. Enfin, cela paraît d'autant plus nécessaire que le déploiement de la police de proximité porte ses fruits ; mais il n'y aura pas de proximité sans présence effective. Il lui demande donc si les nouveaux bureaux de police (qui devront se renforcer impérativement d'une nouvelle unité Epeule-Montesquieu) auront bientôt les équipements et les moyens humains qui leur permettront d'exercer leur mission. »

La parole est à M. Dominique Baert, pour exposer sa question.

M. Dominique Baert. Monsieur le ministre de l'intérieur, ma question concerne les moyens de fonctionnement du commissariat de Roubaix et les conditions d'exercice de sa fonction de sécurité dans l'ensemble de sa circonscription de compétence.

Vous connaissez, monsieur le ministre, les lourdes difficultés économiques et sociales qu'ont rencontrées les villes de l'agglomération roubaisienne, en particulier les communes qui ont abrité les grandes industries locales et leurs travailleurs d'hier. Les pertes d'emplois ont entraîné la désespérance sociale de nombreuses familles et de tant de jeunes dont le cri de protestation, qui est aussi un cri de désespoir, se nourrit de l'impossibilité d'apercevoir un horizon atteignable de vie harmonieuse et exacerbe souvent les tensions de la vie collective.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler par ailleurs que le contexte national et international n'apaise pas les inquiétudes ; malheureusement, les journaux ne cessent de s'en faire l'écho en relatant le procès du gang à qui l'on a donné le nom de cette ville de Roubaix qui m'est si chère. Ces inquiétudes trouvent une réponse nécessaire dans la présence des forces de police.

Avec vous, monsieur le ministre, nous avons, population et élus locaux, la volonté d'agir. Mais cette volonté a besoin du soutien du Gouvernement. Les effectifs de la police ont plongé de 1993 à 1995, à une époque où les services publics de sécurité n'étaient pas une priorité gouvernementale. Depuis, les effectifs titulaires sont restés stables et ce n'est pas le moindre honneur du gouvernement de Lionel Jospin que d'avoir su les stabiliser, car nombreuses ont été les mutations et les départs en retraite. Fait très positif, près de cent vingt adjoints de sécurité ont été déployés. Mais, aujourd'hui, deux grandes questions se posent.

Premièrement, quand seront remplacés les quelque vingt adjoints de sécurité qui ont quitté leurs fonctions en 2001 et qui sont indispensables sur le terrain ? On me dit que soixante personnes seraient pressenties dans le Nord, mais que l'on n'aurait pas de place pour les former. Cela ne peut pas durer. Deuxièmement, que prévoit le Gouvernement pour, enfin, augmenter à nouveau les effectifs titulaires qui seront confrontés, en début d'année, à une nouvelle hémorragie due à des départs en retraite ? Pour salutaires qu'ils soient à ceux qui en bénéficient, ils risquent de créer des manques d'effectifs. Les personnels sont d'autant plus nécessaires que, grâce à votre action, accompagnée par celle des maires de Roubaix et de Croix, des bureaux de proximité vont ouvrir ces jours-ci. Comme vous le savez, je suis très attaché à l'ouverture de celui de l'Epeule-Montesquieu.

Comme vous, monsieur le ministre, nous voulons une vraie police de proximité, et c'est pour la construire avec vous que je vous interroge aujourd'hui.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, dans le prolongement du désormais fameux colloque de Villepinte, qui s'est tenu en octobre 1997, le Gouvernement a, vous le savez, décidé au conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999 le développement et la généralisation de la police de

proximité.

La circonscription de sécurité publique de Roubaix, qui figurait en priorité dans la première vague de généralisation de la police de proximité, a ainsi pu bénéficier d'un apport en personnels très significatif de vingt gradés et gardiens de la paix entre le 1er janvier 1999 et le 1er janvier 2001, portant son potentiel à 397 agents du corps de maîtrise et d'application. Cet effectif sera porté à 407 d'ici au début de l'année 2002, selon les objectifs fixés lors de la mise en oeuvre du projet de police de proximité.

Comme vous le soulignez, monsieur le député, le nombre des adjoints de sécurité est passé de 116 au 1er janvier 2001 à 100 au 1er septembre 2001, soit une perte conjoncturelle de seize unités. Ce chiffre de 100 adjoints de sécurité reste toutefois bien évidemment très supérieur au maximum de 41 policiers auxiliaires précédemment affectés à cette circonscription. La nature même du contrat liant l'Etat et ces jeunes prévoit leur insertion dans le monde du travail, soit au sein de la police nationale, soit auprès d'autres administrations, soit directement dans les entreprises privées, ce qui explique la fréquence de leur renouvellement.

Par ailleurs, la poursuite du programme emplois-jeunes permettra au département du Nord de bénéficier, au terme de cette année, d'une dotation de 1 210 adjoints de sécurité. La formation de ces personnels, je vous le rappelle, sera améliorée par rapport au passé puisque le nombre de semaines de formation est augmenté et passe à quatorze semaines, pour permettre, dans la perspective de l'adoption de la loi sur la sécurité quotidienne, que je défendrai en seconde lecture au Sénat cet après-midi, de leur donner la qualification d'adjoints de police judiciaire, ce qui renforcera la force de frappe des adjoints de sécurité en matière d'actes de police judiciaire. Une partie de ces nouveaux emplois viendront renforcer les personnels déjà affectés à Roubaix, ce qui devrait favoriser les actions de prévention et d'accueil et faciliter le redéploiement des fonctionnaires de police.

En ce qui concerne l'équipement, il a été alloué à cette circonscription, dans le cadre de la mise en oeuvre de la police de proximité, quatre véhicules 4 roues et deux scooters supplémentaires, portant ainsi le parc roulant à cinquante-trois véhicules 4 roues et vingt et un véhicules 2 roues.

La question du local d'un point de contact de police de proximité au coeur du quartier de l'Epeule-Montesquieu reste encore en suspens, et fait l'objet de négociations, vous le savez bien, avec la municipalité de Roubaix.

Enfin, la circonscription de sécurité publique de Roubaix a bénéficié d'une dotation provisionnelle de 1 177 480 francs et d'un ajustement de 257 650 francs, sommes destinées à la mise en place de la police de proximité en 2000. De plus, un budget de consolidation de 611 528 francs, destiné à compenser l'augmentation des coûts de fonctionnement, a été alloué pour l'année 2001.

Vous pouvez être assuré que le Gouvernement ne négligera rien qui puisse garantir, en tous lieux et en toutes circonstances, l'autorité de l'Etat, ainsi que le droit fondamental à la sécurité de nos concitoyens.

M. le président. La parole est à M. Dominique Baert.

M. Dominique Baert. Je vous remercie, monsieur le ministre. J'enregistre la confirmation de l'intérêt personnel que vous portez à la situation des forces de police dans l'agglomération de Roubaix. Je note également avec satisfaction l'annonce d'un frémissement significatif en ce qui concerne les effectifs titulaires pour le début de l'année.

Je voudrais cependant revenir, très brièvement, sur deux points.

S'agissant, d'abord, des adjoints de sécurité, le chiffre global que vous annoncez pour l'ensemble du département est important. A Roubaix, je le dis clairement, le chiffre ne doit pas faiblir. Les départs de ces derniers mois doivent être rapidement compensés, et la formation doit pouvoir commencer au plus

vite. Car des listes de candidats sont déjà établies.

Ensuite, vous me permettez de faire un peu de sémantique, je crois qu'elle a aussi son importance. Alors que je parlais tout à l'heure d'un « bureau de police de proximité » à Epeule-Montesquieu, vous évoquez un « point de contact ». Si j'insiste, c'est que, pour les maires de Roubaix, de Wattrelos et de Croix, cette distinction n'est pas que de forme, elle révèle une différence de fond. Nous souhaitons un bureau de police de proximité à Epeule-Montesquieu. Merci de votre soutien.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1518

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5835

Réponse publiée le : 17 octobre 2001, page 5947

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 octobre 2001